

F Garantie de 5 ans / informations importantes



Conservez soigneusement tous les documents étant donné qu'ils font partie de votre contrat de vente.

En tant que premier acheteur de nos produits de marque, vous bénéficiez d'une garantie de 5 ans sur la qualité du matériau et de la surface, sur la sécurité du fonctionnement ainsi que sur la qualité de l'usinage de tous les produits de la société Express Möbel GmbH & Co. KG selon les termes des dispositions de qualité et de contrôle RAL-GZ 430 du Groupement de qualité allemand de l'industrie du meuble DGM en vigueur au moment de la livraison.

La garantie inclut la garantie légale de 2 ans, elle ne s'applique qu'à une marchandise neuve, aux consommateurs finaux au sens du § 13 du code civil allemand et n'est pas transférable à tierce personne. Elle s'étend au domaine d'application géographique de la législation en vigueur au moment de la conclusion du contrat de vente. Tout droit sortant du cadre de ce domaine d'application est exclu. Seule la garantie légale est applicable aux accessoires, tels que les systèmes d'entraînement électriques, l'éclairage, etc. Les matériaux de revêtement (par exemple tissus, imitation cuir) sont entièrement exclus de la garantie. La présente garantie n'exclue pas les droits de garantie de légale, tels que la réparation, le remplacement ou le remboursement.

Indépendamment de cette garantie, les acheteurs bénéficient des droits visés au § 437 du code civil allemand, dans la mesure où la marchandise était défectueuse lors du transfert des risques.

Conditions de garantie:

Le garant a le choix d'honorer la garantie par une réparation ou une livraison complémentaire. Ces prestations n'interrompent ou ne gênent pas la durée de la garantie, c'est-à-dire qu'elle expire 5 ans après la date de livraison. Le stockage et le transport appropriés, le montage, le raccordement et l'instruction par du personnel spécialisé sont les conditions nécessaires pour la validité de la garantie. Le haut degré d'utilisation et de fonctionnalité ne peut être durablement garanti que si le meuble a été monté verticalement et horizontalement de façon précise et adaptée aux exigences des murs existants ainsi que par le réglage exact des quincailleries. Le montage des éléments suspendus, des meubles muraux et de la quincaillerie de fixation au mur conseillée afin de ne pas basculer ne sont garantis qu'avec l'utilisation la quincaillerie prévue à cet effet et uniquement dans des structures murales présentant une résistance suffisante, telles qu'une maçonnerie solide. Les instructions de montage correspondantes, les conseils de sécurité et les manuels d'utilisation des fabricants d'appareils ainsi que les notices de montage jointes s'appliquent à tous les composants électroniques. La garantie ne comprend pas l'assurance d'un état neuf pendant 5 ans. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages de quelque nature que ce soit survenant en cas d'enlèvement ou de montage par le client, de mauvaise manipulation et de modifications de l'état de montage ou du matériel de consommation.

Sont exclus de la garantie:

- les phénomènes d'usure – par exemple:
 - les phénomènes d'usure normaux et naturels
 - l'usure due à une utilisation excessive ou inappropriée
- les dommages survenant chez l'acheteur en raison d'une usure normale et naturelle
- les modifications inappropriées effectuées par des personnes non autorisées
- une utilisation inhabituelle, par exemple une utilisation professionnelle hors du lieu de résidence privé
- tout contact inapproprié avec une source de chaleur, de l'humidité, des liquides et des produits d'entretien
- les dommages provoqués par des objets pointus, à arêtes vives, humides ou à haute température
- les influences de l'environnement comme l'humidité ou la sécheresse extrême, la lumière, la température
- la destruction intentionnelle, une utilisation inappropriée, la sollicitation excessive ou les dommages causés par un accident
- les dégâts et salissures dus à des animaux domestiques, à des sources de chaleur, aux intempéries
- les salissures dues par exemple à la sueur corporelle, à des produits d'hygiène capillaires
- les changements de couleur dus à des substances contenues dans des médicaments (réaction toxique)
- tous les changements provoqués par des produits contenant des acides, des solvants ou de l'alcool
- les tentatives de nettoyage, de réparation ou de retouche inappropriées
- les gonflements dus à de l'humidité ou à une condensation non éliminée
- les caractéristiques typiques du produit qui ne constituent pas un défaut matériel
- causés par des agents extérieurs tels que les nettoyeurs à vapeur,
- les produits d'imperméabilisation et d'entretien non recommandés par le fabricant,
- les décolorations causées par exemple par des matériaux ou textiles qui déteignent et d'autres substances collées contenant du sucre, de l'acide, des adoucissants, des agents de blanchissement ou des solvants,

Les produits d'exposition sont également exclus de la prestation de garantie étant donné qu'en raison de leur utilisation et des effets de démonstration, ils ne correspondent plus à l'état neuf. C'est la garantie légale de 1 an qui s'applique à ces produits ; il est recommandé de documenter les traces d'utilisation avant le transfert des risques. Pas de garantie de disponibilité - Conformément aux usages de la branche, les commandes supplémentaires et les modifications ne sont garanties que jusqu'à la suppression du modèle, du décor ou de la pièce. Les services supplémentaires liés à la planification et au montage sont exclus de la prestation de garantie. Le droit à la prestation de garantie n'est applicable, après la clarification des responsabilités, qu'à l'objet de la réclamation et non à l'ensemble de la livraison. En général, l'élimination du défaut est coniée au partenaire commercial et exige la présentation du contrat de vente.

Adressez-vous toujours à votre cocontractant en premier lieu.